

# FÉDÉRATION GÉNÉRALE FORCE OUVRIÈRE BÂTIMENT - TRAVAUX PUBLICS - BOIS - PAPIER-CARTON MATÉRIAUX - CÉRAMIQUE

## SERVICE COMMUNICATION REVUE DE PRESSE SEMAINE 34/09

1



### Les créations d'entreprises

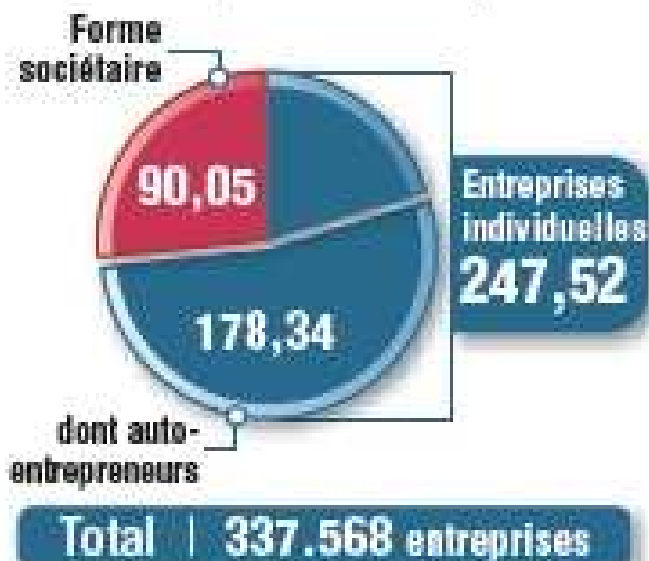
Par mois, en milliers



idé / Source : Insee

Par forme juridique

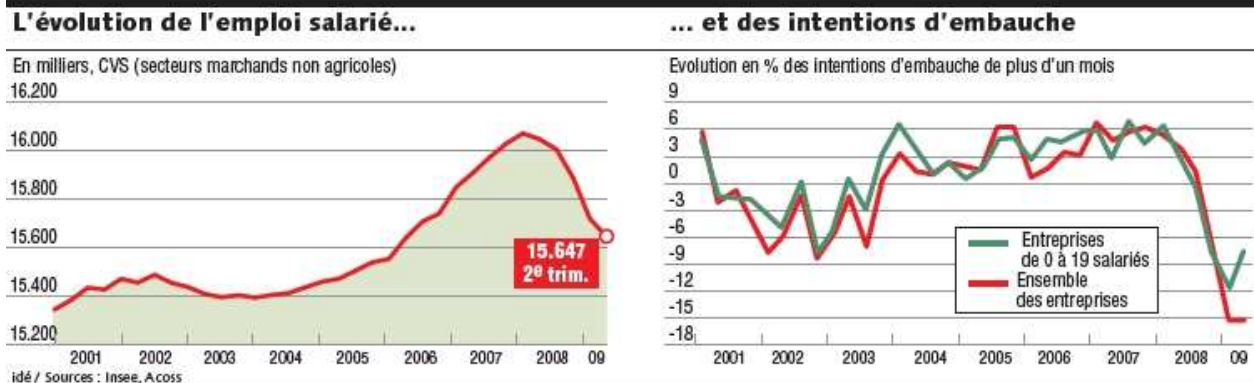
Cumulé sur 7 premiers mois 2009, en milliers



1. Les destructions d'emplois ralentissent, mais la prudence reste de mise
2. Travail dominical: FO a saisi le BIT sur le respect du repos hebdomadaire (Mailly)
3. Les achats de carburants repartent à la hausse dans l'Hexagone
4. Que feront les entreprises si des écoles ferment en raison de la grippe A?
5. Une passerelle SNCF s'effondre : un mort, trois blessés
6. Selon un délégué CGT de Clairoux, Bernard Thibault est une "racaille"
7. Les recrutements de cadres toujours diminués de près d'un tiers par rapport à l'an dernier
8. CGT et FSU ont entamé un rapprochement
9. Le succès à double tranchant du licenciement à l'amiable
10. Les PME reprennent doucement le chemin de l'embauche
11. Stora Enso réduit ses capacités de production
12. Coup de frein sur les heures supplémentaires, avec une baisse de 10 % au printemps
13. La réforme des 35 heures peu utilisée
14. Un créateur d'entreprise sur deux est un autoentrepreneur
15. Les travaux publics sont sortis du pire de la crise
16. Holcim réduit encore ses coûts
17. Au BHV, à Paris : " Nous vous demandons de bien vouloir être à votre poste le 15 août "
18. La taxe carbone sera appliquée
19. MÉTROPOLIS – Oslo ville la plus chère au monde, Paris où on bosse le moins !
20. Ménages, entreprises : les amortisseurs de crise de la rentrée
21. Les montants versés aux entreprises à la traîne des sommes engagées
22. Indemnisation du chômage : la contribution de l'Etat amenée à augmenter
23. Holcim engage une restructuration drastique
24. Fermetures d'usines et plans sociaux en France : l'été meurtrier
25. Redressement spectaculaire du Fonds de réserve des retraites

## Les destructions d'emplois ralentissent, mais la prudence reste de mise

La France a perdu 74.100 postes dans les secteurs marchands entre mars et juin. C'est autant que sur toute l'année 2008 mais moitié moins qu'au premier trimestre. Une atténuation liée à l'intérim. Les embauches de plus d'un mois ont atteint leur niveau le plus bas de la décennie.



En d'autres temps, l'évolution de l'emploi salarié au deuxième trimestre aurait été jugée calamiteuse. Mais après la chute historique enregistrée début 2009, les statistiques provisoires publiées vendredi par l'Insee constituent une bonne nouvelle. La France a perdu 74.100 postes dans les secteurs marchands entre mars et juin, soit une baisse de 0,5 % sur trois mois qui ramène le nombre d'emplois salariés à 15,647 millions. C'est moins de la moitié du premier trimestre où, autre « bonne » nouvelle, la chute des effectifs salariés a été un peu moins forte qu'attendu, conduisant l'Insee à réviser les chiffres provisoires publiés en mai (- 168.400 au lieu de - 192.500).

Le Premier ministre, François Fillon, n'a pas manqué de noter « avec satisfaction » le « fort ralentissement de la contraction de l'emploi salarié » dans un communiqué diffusé vendredi. Il ajoute que « ce ralentissement reflète à la fois la reprise d'activité constatée au cours de cette période et les effets de la politique active de l'emploi qui a été engagée depuis le début de la crise », ajoutant que « le gouvernement intensifiera encore ces actions dans les prochains mois dans le cadre du plan de relance qui produit maintenant pleinement ses effets ». Mais il souligne aussi que la période « reste tendue ». De son côté, la ministre de l'Economie, Christine Lagarde, a jugé, vendredi dans une interview au « Figaro », que « tant que les entreprises ne recommenceront pas à investir, elles ne créeront pas suffisamment d'emplois. Il ne faut pas s'attendre à des miracles à court terme ».

a indiqué hier, le secrétaire d'Etat à l'Emploi, Laurent Wauquiez, au « Journal du dimanche ».

### Une légère reprise

De fait, plusieurs indicateurs incitent à une grande prudence quant à l'évolution de l'emploi dans les mois à venir. D'abord, le nombre de destructions de postes au deuxième trimestre reste du même ordre que celui constaté sur l'ensemble de l'année 2008. En l'espace d'un an, l'économie française a détruit plus de 400.000 emplois, redescendant à son niveau de mi-2006. Second motif de prudence, « l'atténuation de la baisse est surtout imputable à la stabilisation de l'emploi intérimaire », souligne l'Insee. L'institut de statistiques a enregistré une perte nette de 16.200 postes temporaires, 5 fois moins que le trimestre précédent, signe qu'on se rapproche sans doute du plancher et que ce vivier de baisse d'effectifs est donc en train de s'épuiser. Le danger est que s'y substitue une accélération des suppressions d'emplois durables. Or, sur ce plan, les signes ne sont pas bons. Dans l'industrie, l'hémorragie constatée depuis 2001 s'est amplifiée au deuxième trimestre (- 55.000 postes, soit 6.000 de plus qu'au trimestre précédent). Quant au tertiaire, même hors intérim, il a perdu des emplois (6.000), tandis que la construction n'a créé que 3.600 postes.

En outre, compte tenu du délai nécessaire à un licenciement, a fortiori économique, il est probable que les nombreux plans sociaux annoncés ces derniers mois n'aient pas encore fait sentir leurs effets concrets. Et que les entreprises qui embauchent regardent à deux fois avant de recruter des emplois pérennes. Signe de ce phénomène, les dernières statistiques de l'Acoss sur les déclarations préalables à l'embauche montrent certes une légère reprise (+ 1 %) mais elles confirment le fort recul des embauches de plus d'un mois. Celles-ci « *atteignent leur plus faible niveau dans la décennie, passant sous le point bas de 2003* ».

Le résultat du troisième trimestre en matière d'emploi salarié sera donc déterminant. L'Insee a pronostiqué en juin que le taux de chômage passerait la barre des 10 % à la fin de l'année et l'Unedic table sur une progression du nombre de chômeurs approchant les 600.000.

#### Travail dominical: FO a saisi le BIT sur le respect du repos hebdomadaire (Mailly)

FO a saisi le Bureau international du travail (BIT) sur la loi du travail dominical pour non respect d'une convention internationale sur le repos hebdomadaire, a indiqué lundi le secrétaire général de Force ouvrière, Jean-Claude Mailly, sur RTL.

"Il y a une convention internationale du travail (...) sur le repos hebdomadaire, et nous considérons -c'est pour ça que nous avons fait les observations au Bureau international du travail- que la loi qui a été votée ne répond pas, ne respecte pas toutes les dispositions de cette convention", a-t-il déclaré.

"Les dérogations sont prévues dans le cadre de la convention internationale mais il y a des formes à respecter et on ne peut pas déroger de manière temporaire et pour n'importe quoi", selon M. Mailly.

"Il y a toute une série d'activités -et personne ne remet en cause ça, y compris dans notre pays- qui ont des dérogations. Bien sûr, on parle tous des hôpitaux mais les hôtels cafés restaurants, les entreprises qui travaillent en continu. Ca, ce sont des dérogations possibles; mais ce n'est quand même pas vital d'aller acheter des meubles un dimanche", a-t-il noté.

Le 12 août, M. Mailly avait indiqué sur France 2 que FO ferait "des observations au Bureau international du travail" (BIT). "Si nous obtenons satisfaction (...) le gouvernement français sera bien obligé d'en tenir compte", avait-il précisé.

Les échos 18 août 2009

#### Les achats de carburants repartent à la hausse dans l'Hexagone

La consommation de carburants en France a augmenté de 2,1 % en juillet. Les ventes de super sans plomb 95 ont fléchi d'à peine 0,3 %, tandis que les achats de gazole progressent de 2,9 %, favorisés par une base de comparaison favorable et des signes de redémarrage économique.



Le timide redémarrage de l'économie française est en train de relancer la consommation de carburants. Selon les statistiques publiées hier par l'Union française des industries pétrolières (Ufip), les achats de carburants ont augmenté en juillet de 2,1 % par rapport à l'an dernier. Lors de ce mois clef, celui durant lequel les Français roulent le plus et brûlent donc le plus de carburants, les ventes de super sans plomb 95 ont fléchi d'à peine 0,3 % et celles de gazole ont progressé de 2,9 %, à 3,6 millions de mètres cubes. Au total, une hausse notable pour le deuxième mois consécutif. Elle tranche avec les baisses parfois très fortes enregistrées plus tôt dans l'année. Depuis janvier, la consommation de carburants affiche ainsi un recul global limité à 1,1 %, après une chute de 2,8 % sur l'ensemble de l'année 2008.

Comment expliquer cette hausse de juillet ? Malgré la crise économique et l'augmentation du chômage, les automobilistes français n'ont pas franchement levé le pied pendant leurs vacances, ni limité leurs déplacements. Si la clientèle nationale a serré les dépenses, la - fréquentation touristique n'a pas flanché. Dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le taux de satisfaction des professionnels en matière de fréquentation (77 %) a même dépassé celui de l'an dernier à la même époque (74 %). Même constat en Aquitaine, en Bretagne et, dans une moindre mesure, dans les Pays de la Loire.

Le retour de la croissance, avec une hausse surprise du PIB de 0,3 % au deuxième trimestre, a ensuite eu un impact important. « *La hausse de la consommation résulte probablement du redémarrage économique* », estime-t-on à l'Ufip. Catastrophique en début d'année, la situation du transport routier s'est en effet stabilisée au cours des derniers mois. Selon l'enquête de conjoncture de la Fédération nationale du transport routier (FNTR), le volume d'activités est resté en juin au même niveau qu'au mois précédent. Pour le syndicat professionnel, le secteur est toujours « *au fond de la piscine* », mais la baisse est enrayée. Les chiffres d'activité de juillet ne seront connus qu'en septembre.

Troisième facteur explicatif : l'évolution des prix à la pompe. Voilà un an, ils avaient atteint des sommets dans l'Hexagone. Le gazole, le carburant le plus utilisé en France, s'était vendu jusqu'à 1,45 euro le litre le 30 mai 2008, tandis que le prix du super sans plomb atteignait 1,49 euro le litre le 20 juin 2008. Liée à la hausse du baril de pétrole, cette envolée avait lourdement impacté la consommation d'essence des particuliers en juillet 2008 (- 5,9 %) et limité la progression des ventes de gazole (- 0,4 %).

### **Bouffée d'oxygène**

Les prix actuels sont nettement plus favorables, même s'ils sont en hausse régulière depuis le début de l'année. Le super sans plomb 95 s'est vendu en moyenne à 1,23 euro le litre au mois de juillet, tandis que le prix à la pompe du gazole s'élevait à 1 euro le litre sur la même période. Pour les professionnels des transports routiers, l'écart est substantiel. Selon la FNTR, le prix moyen du gazole professionnel à la cuve est en recul de 24 % en 2009 par rapport à celui de l'année 2008, et de 11,6 % par rapport à la moyenne de 2007. De quoi donner une bouffée d'oxygène aux entreprises du secteur.

La croix 18 août 2009

### **Que feront les entreprises si des écoles ferment en raison de la grippe A?**

Jean-François Veysset Président de la commission sociale de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME)

Luc Chatel doit présenter aujourd'hui le dispositif « grippe A » qui sera mis en place dès la rentrée. Dans un entretien accordé avant hier au *Journal du dimanche*, le ministre de l'éducation nationale a déjà indiqué qu'au cas où trois enfants seraient malades dans la même classe, le préfet pourrait fermer la classe ou l'établissement. Aucun système alternatif de garde collective n'étant prévu, il reviendra alors aux parents ou à leur famille d'assumer la garde de l'enfant. Une perspective qui n'a rien de dramatique, veut croire Jean-François Veysset, de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME).

« Il existe déjà des outils permettant de faire face à des absences inopinées. Ainsi, le congé pour enfant malade autorise le salarié à s'absenter en étant rémunéré trois jours par an. Dans certaines conventions collectives, ce congé rémunéré peut même être porté à une semaine, voire plus. Cela devrait permettre de faire face à la plupart des situations.

En cas de besoins supplémentaires, je rappelle que si la durée légale hebdomadaire du travail est de 35 heures, des dispositions autorisent une flexibilité plus importante. De plus, sur notre site Internet, nous relayons les outils nationaux permettant aux entreprises d'établir un plan de continuation de l'activité, en identifiant par exemple les postes pouvant être exercés à distance.

Ensuite, il est aussi possible aux employeurs de pratiquer des baisses de salaires en cas d'absence prolongée. De plus, dans les secteurs prioritaires, comme les transports, l'alimentaire ou encore la garde d'enfant, des aides publiques permettront peut-être, si besoin, de renforcer tel ou tel poste. Enfin, dans le monde des très petites entreprises, on a l'habitude de s'adapter, chacun y mettant naturellement du sien pour compenser l'absence d'un collègue. Mais, dans tous les cas, nous serons vigilants à la CGPME pour que ce genre de situation ne donne pas lieu à des dérives, de type licenciement abusif au retour du salarié.

De toute façon, il ne faut pas dramatiser. Dans l'histoire de la santé publique, lors des grandes pandémies, il y a toujours eu moins de 50 % d'une population touchée, donc toutes les entreprises ne seront pas concernées en même temps. Néanmoins, nous considérons qu'à partir de 15 % du personnel touché, l'activité économique d'une entreprise est sérieusement perturbée. »

«Dans le monde des très petites entreprises, on a l'habitude de s'adapter, chacun y mettant naturellement du sien pour compenser l'absence d'un collègue.»

Le Moniteur 17 août 2009

**Une passerelle SNCF s'effondre : un mort, trois blessés**

Un ouvrier a trouvé la mort et trois autres ont été blessés dans l'effondrement samedi 15 août vers midi d'une passerelle piétonne en travaux à la gare SNCF d'Étaples (Pas-de-Calais). Le chantier de la passerelle de la gare avait commencé il y a environ un mois. Un nouvel ouvrage rendu nécessaire en vue de l'arrivée du TER-GV en 2010.

« L'ancienne passerelle était trop basse, d'environ 50 centimètres. C'est pour cette raison qu'il avait été décidé d'en construire une autre, juste à côté », a précisé le maire d'Étaples, Jean-Claude Baheux au quotidien La Voix du Nord.

Le chantier devait être livré en début d'année prochaine. Et c'est ce week-end que Réseau ferré de France, la SNCF et la société Norpac, en charge des travaux, avaient choisi pour poser les tabliers. Ce travail nécessitait de couper le trafic ferroviaire.

Depuis un mois, l'entreprise Norpac (filiale de Bouygues) avait constitué trois piliers afin de soutenir la passerelle. Samedi matin, les ouvriers employés au chantier (environ une vingtaine étaient présents) ont d'abord posé un premier tablier entre deux piliers, du côté de l'entrée de la gare. Un peu avant midi, ils se sont attaqués au second qui doit enjamber les voies ferrées à l'arrière. Il était semble-t-il fixé quand un des ouvriers a entendu un craquement et que l'ensemble de l'ouvrage qui venait d'être posé s'est effondré sur le sol.

Dans l'effondrement, un ouvrier a trouvé la mort et trois autres ont été blessés.

Quinze ouvriers en tout travaillaient sur ce chantier, selon les secours, qui estiment pour leur part que l'ouvrier décédé se trouvait sous la passerelle lorsqu'elle s'est effondrée, alors que les trois autres se trouvaient dessus.

Un mort, trois blessés

Trois des quatre ouvriers, qui se trouvaient à environ cinq à six mètres de hauteur, ont réussi à sauter, mais pas le dernier qui est décédé, a expliqué la gendarmerie.

L'ouvrier décédé, âgé de 57 ans, marié et père de trois enfants, travaillait depuis 28 ans pour la société Norpac.

Des enquêtes sont en cours pour déterminer les causes de cet effondrement.

Le Nouvel Obs 17 août 2009

### **Selon un délégué CGT de Clairoix, Bernard Thibault est une "racaille"**

"Les Thibault et compagnie, c'est juste bon qu'à frayer avec le gouvernement, à calmer les bases", estime Xavier Mathieu, délégué CGT de Continental à Clairoix.

Xavier Mathieu, délégué CGT de Continental à Clairoix, a traité de "racaille" lundi 17 août sur France Info, "les Thibault et compagnie", s'en prenant ainsi au secrétaire général de son organisation syndicale Bernard Thibault.

"La CGT, on les a pas vus. Les Thibault et compagnie, c'est juste bon qu'à frayer avec le gouvernement, à calmer les bases. Ils servent juste qu'à ça, toute cette racaille", a déclaré Xavier Mathieu.

"Thibault, on l'a jamais vu"

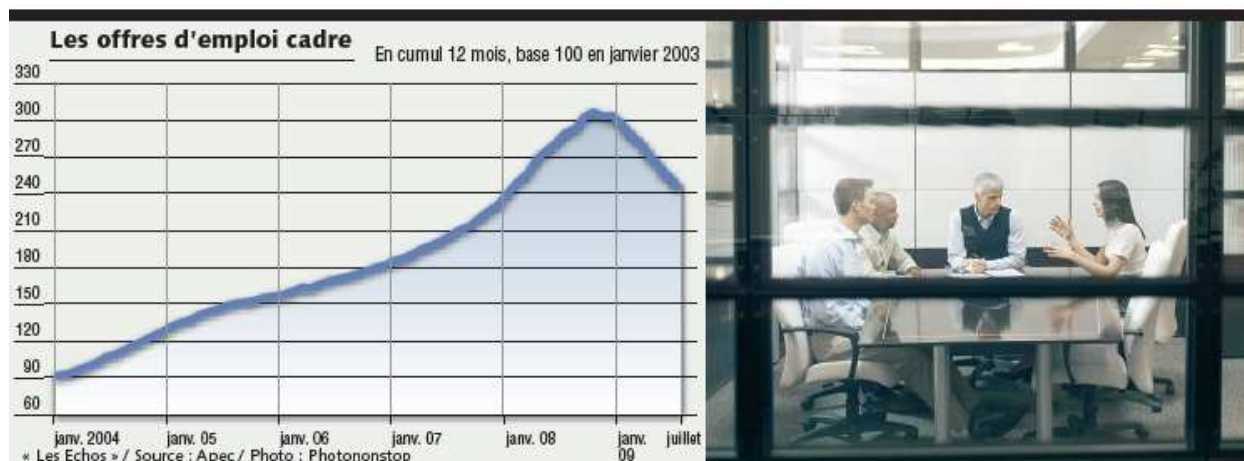
"Ca fait quatre mois que je ronge mon frein, que je dis rien parce que je suis obligé, par rapport (...) aux ouvriers, aux collègues. Thibault, on l'a jamais vu, on n'a jamais eu un appel. Trouve-moi une interview (...) où il cite le mot "Continental". Jamais!, a-t-il ajouté.

Xavier Mathieu s'en était déjà pris à Bernard Thibault et à son homologue de la CFDT François Chérèque, lors d'une manifestation des "Conti" à Paris fin juin, leur reprochant leur absence. "Les Thibault, les Chérèque ne sont pas là (...) Il faudrait leur dire que c'est eux qui devraient être là aujourd'hui et ils préfèrent frayer avec le gouvernement", avait-t-il lancé au micro.

Les échos 19 août 2009

### **Les recrutements de cadres toujours diminués de près d'un tiers par rapport à l'an dernier**

En juillet, 18.780 offres d'emplois ont été confiées à l'Apec, soit une baisse de 31 % par rapport au mois de juillet de l'année dernière, et qui ne ralentit pas depuis le début de l'année. Rares sont les catégories de cadres qui échappent à la crise.



Les bonnes surprises estivales de la semaine dernière - croissance, emploi salarié - n'auront guère duré. Publiées hier, les données de l'Apec (organisme paritaire dédié à la recherche d'emploi pour les cadres) sur les offres d'emplois destinées aux cadres viennent rappeler à ceux qui pécheraient par optimisme que la crise est profonde. , observe ainsi, au vu des chiffres de juillet, l'Apec. Elle touche aussi bien les offres publiées sur Internet, dont l'indice et se retrouve à un niveau inconnu depuis août 2005, que les offres confiées à l'Apec. En juillet, 18.780 offres ont ainsi été apportées à l'opérateur (qui revendique 80 % du marché total des offres sur les cadres), soit une baisse de 31 % par rapport au mois de juillet de l'an dernier. Avec 132.050 offres publiées sur les sept premiers mois de l'année, la chute atteint 30 % par rapport à la même période de l'année dernière.

Plus inquiétant, la majeure partie des fonctions, dans les entreprises, subit cette baisse des offres d'emploi. Celles qui y échappent se comptent sur les doigts d'une main : s'y retrouvent les fonctions de direction générale (+ 8 %), les postes de col blanc dans la santé, le social et la culture (+11 %) et quelques emplois qui ont le vent en poupe dans les directions de recherche et développement.

### Ressources humaines à la peine

Pour les autres, point de salut. A commencer par les fonctions liées aux services techniques - achats, logistique, maintenance, assistance technique -, qui dévissent de près de 40 % en moyenne. Et le repli atteint même 53 % pour les fonctions à responsabilité en rapport avec les méthodes, le contrôle et la qualité. L'informatique est à peine mieux lotie, avec une baisse générale des offres d'emplois pour les cadres de près de 38 %. Et, là encore, la baisse concerne tout le spectre de ce secteur : de l'informatique industrielle, qui se replie de 34 %, à l'informatique de gestion, où la baisse est la plus importante (44 %). C'est donc l'ensemble du spectre des métiers traditionnellement dévolus aux ingénieurs qui semble le plus souffrir.

Signe de ces temps de crise où l'heure est davantage aux restructurations et à l'ajustement des effectifs qu'à leur développement, les cadres occupant des fonctions dans le secteur des ressources humaines sont aussi à la peine. L'ensemble des annonces de la filière se replie de 35 %, et si les postes de direction s'en sortent plutôt bien (+11 %), la chute atteint 38 % pour les postes liés au recrutement et 30 % pour ceux destinés à la formation continue.

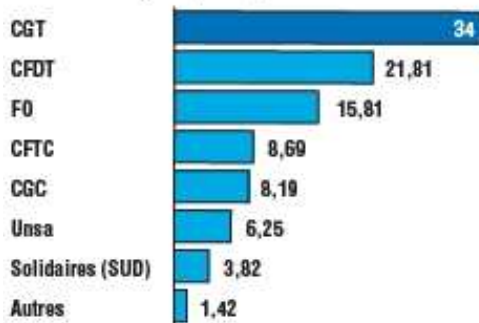
L'avenir s'annonce des plus morose. Selon le baromètre de l'Apec, rendu public courant juillet, seule une entreprise sur trois (35 %) prévoyait de recruter un cadre ou plus à un horizon de trois mois. Si l'expérience montre que ces prévisions s'avèrent toujours plus pessimistes que la réalité, la dégradation risque néanmoins de se poursuivre au moins jusqu'à la rentrée.

## CGT et FSU ont entamé un rapprochement

La réforme de la représentativité dans le secteur privé fête demain son premier anniversaire. Elle a déjà commencé à sérieusement bousculer le paysage syndical, où les grandes manœuvres se sont engagées.

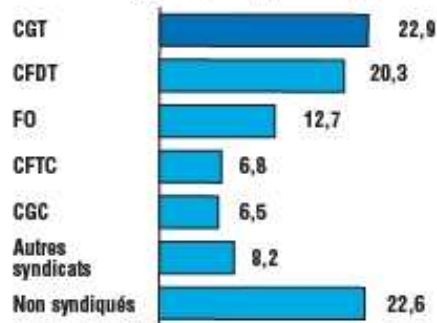
### Les résultats des élections prud'homales...

En % des suffrages exprimés, en 2008



### ... et des élections aux CE

En % des suffrages exprimés, (2005-2006)



« Les Echos » / Sources : ministère de l'Emploi, Dares

Le 20 août 2008 était définitivement adoptée la réforme de la représentativité syndicale. Un an après, la révolution a commencé à faire des morts, surtout chez les plus petits syndicats. Elle a aussi provoqué le début de grandes manœuvres, plus ou moins discrètes, alors que tous les syndicats, sauf FO et la CFTC, vont tenir leur congrès dans l'année qui vient.

Les actes de décès ne sont que rarement publiés. Mais l'obligation de faire au moins 10 % aux élections dans les entreprises pour avoir un délégué syndical et pouvoir négocier des accords commence déjà à simplifier le paysage syndical dans de nombreuses sociétés, au fur et à mesure que sont renouvelés les élus du personnel. Bien sûr, la CGT et la CFDT connaissent des échecs, par exemple aux Caisses d'Epargne de Franche-Comté pour la première ou chez Goodyear Amiens pour la seconde. Mais le couperet tombe surtout sur les autres organisations.

### Lourd tribut pour la CFTC

Si la préservation temporaire d'une représentativité spécifique pour les cadres protège la CGC dans de nombreux endroits, elle ne suffit pas toujours. FO, elle, a par exemple perdu sa représentativité chez AXA. La CFTC a aussi disparu au niveau du groupe AXA ou encore au niveau national à la SNCF. Il n'y a pas encore de statistiques nationales - le ministère du Travail s'apprête à lancer l'appel d'offres ad hoc -, mais il semble bien que la centrale chrétienne paie un tribut encore plus lourd que les autres à la réforme, qu'elle avait refusé d'avaliser, comme la CGC et Force ouvrière.

Alors que tout retour en arrière est exclu, la CFTC n'en démord pas, inscrivant même au programme de son université d'été en fin de semaine prochaine un débat anachronique sur « comment et pourquoi la loi doit évoluer ». Y participeront un représentant de Force ouvrière et un autre de la CGC. Un signe : d'autres discussions ont été engagées de façon plus discrète avec les deux organisations au niveau confédéral et aussi dans certaines fédérations avec l'un et/ou l'autre (CFTC et CGC dans la fonction publique, par exemple) pour voir comment travailler ensemble.

La centrale de l'encadrement y a intérêt. La façon très personnelle et exclusive dont son président, Bernard Van Crayenest, a mené le projet de fusion avec l'Unsa a mis son organisation en ébullition et il a dû le remiser officiellement au printemps. Mais, depuis, écartelée entre les partisans d'un recentrage sur les cadres (parmi lesquels la métallurgie) et ceux en faveur d'une interprofessionnalisation (comme la banque), elle est en difficulté, alors que son prochain congrès a été repoussé de décembre 2009 à février 2010.

De son côté, à défaut d'un mariage avec la centrale de l'encadrement, l'Unsa, en congrès en novembre prochain, fait feu de tout bois pour s'implanter dans les entreprises. Quitte à débaucher, y compris à la CGC, comme chez Thomson. Dans la fonction publique, l'Unsa se trouve aussi fragilisée puisqu'elle a perdu sa représentativité dans la territoriale et qu'une partie de la police est partie à FO.

### **Initiatives communes**

Très mouvante du côté des plus petits syndicats, la situation évolue de façon plus structurée du côté de la CGT et de la Fédération syndicale unitaire (FSU), dont les secrétaires généraux, Bernard Thibault et Gérard Aschieri, se sont rencontrés discrètement le 10 mars dernier pour engager un rapprochement. Des groupes de travail ont été constitués pour plancher sur des initiatives communes, alors que les deux organisations tiendront leur congrès bientôt (du 7 au 11 décembre pour la CGT et du 1 au 5 février pour la FSU). Il a même été un temps envisagé d'organiser un débat commun sur l'avenir du syndicalisme. Mais, alors que la CFDT, en congrès en juin prochain, s'interroge sur sa stratégie, les deux centrales, prudentes, vont commencer par des « initiatives nationales » : un colloque sur la formation professionnelle en novembre, avant un autre plus tard sur l'« accueil de la petite enfance ».

La perspective de l'extension de la réforme de la représentativité à la fonction publique ne laisse pas beaucoup de choix à la FSU, qui, soucieuse de ne pas se retrouver satellisée par la CGT et de limiter la contestation interne, a aussi renforcé ses contacts avec Solidaires. Totalement absente des entreprises, la FSU est restée concentrée dans la fonction publique de l'Etat et, surtout, chez les enseignants. La validation législative de l'accord sur le dialogue social conclu mi-2008 n'aura pas lieu avant le premier semestre de 2010 et un délai est prévu pour son entrée en application jusqu'en 2013. Mais c'est déjà demain.

La croix 19 août 2009

### **Le succès à double tranchant du licenciement à l'amiable**

Un an après sa naissance, le nombre de « ruptures conventionnelles » ne cesse d'augmenter. Mais les premiers contentieux arrivent entre les mains des avocats

Ludovic est « plus que content ». En mars, ce cadre logistique a négocié avec son entreprise, un équipementier automobile « qui voulait se séparer des huit salariés de son entité administrative pour la délocaliser à l'étranger », une « rupture conventionnelle » de son contrat de travail qui lui a permis d'empocher 40 000 €. Une somme très supérieure à ce que ses trois ans et demi d'ancienneté lui laissaient espérer et qui va lui permettre de financer la formation de ses rêves.

Mais Ludovic est loin d'être un cas isolé. Entre juillet 2008, date de son entrée en vigueur, et fin juin dernier, pas moins de 111 670 « ruptures conventionnelles » ont été homologuées par l'administration, dont 17 173 pour le seul mois de juin. Et le rythme va s'accroissant (voir courbe ci-dessus). Créé à la demande du Medef, avec l'accord des syndicats, à l'exception de la CGT, ce dispositif crée un nouveau mode de rupture, plus avantageux pour le salarié que la démission – car il s'accompagne d'une indemnité – et moins risqué pour l'employeur que le licenciement, source de contentieux. Bref une mesure a priori gagnante pour les deux parties.

Mais cette rapide montée en charge n'est pas le seul enseignement de cette première année de fonctionnement. « Alors qu'on imaginait que ce mode de rupture conviendrait surtout aux grandes entreprises, où les marges de négociation sont plus importantes, les petites se sont emparées du dispositif », estime Jean-François Veysset, président de la commission sociale de l'organisation patronale CGPME. « Selon notre baromètre des très petites entreprises, la rupture conventionnelle a représenté 33 % des licenciements au deuxième trimestre chez les entreprises de moins de 20 salariés », confirme Jean-Marc Jaumouillé, expert pour le cabinet Fudicial.

### Peu d'employeurs vont au-delà du minimum

Autre enseignement : contrairement à la volonté des syndicats qui souhaitaient que ce mode de rupture soit avantageux financièrement pour les salariés, tout le monde n'a pas la chance de Ludovic.

D'abord, parce que la loi du 25 juin 2008 a fixé une indemnité minimum égale à l'indemnité légale de licenciement (soit un cinquième de mois de salaire par année d'ancienneté), alors que dans de nombreuses conventions collectives, ce montant était déjà supérieur. Même si les partenaires sociaux ont rectifié le tir en signant, en mai 2009, un avenant imposant une indemnité au moins égale aux minima conventionnels, beaucoup de transactions se sont ainsi faites « au rabais ».

Peu d'employeurs vont au-delà du minimum, qu'il soit légal ou conventionnel, observe Éric Treder, fondateur du cabinet SOS salariés, qui accompagne des employés en difficulté : « Ce qui était conçu comme un plancher est devenu la norme, et la crise ne va rien arranger. » Avec une exception cependant, que détaille Myriam Laguillon, avocate spécialisée dans le droit du travail : « Les cadres arrivent à obtenir des sommes plus importantes, soit parce qu'ils ont les moyens de se faire assister, soit parce que l'employeur sait qu'avec eux le risque de sanction prud'homale, calculée en mois de salaire, est plus important. » Malgré tout, reconnaît Éric Treder, « les salariés sont souvent demandeurs de la rupture, soit parce qu'ils ont une autre piste professionnelle, soit parce qu'ils n'en peuvent plus de leur travail ». Car, immense avantage par rapport à la démission, ce type de fin de contrat donne droit à l'allocation de chômage (57 % du salaire brut). Conséquence : en juin dernier, 56,6 % des personnes qui étaient parties à l'occasion d'une rupture conventionnelle se sont inscrites à Pôle emploi. Ce qui ne manque d'inquiéter Éric Lacoste, conseiller CGT : « Ce mode de rupture est en train de grever les finances de l'assurance-chômage, déjà mal en point, et les salariés ne manqueront pas d'en payer les conséquences quand il faudra renégocier les droits à la baisse pour faire face aux déficits ! »

### "Il existe plusieurs brèches juridiques pour attaquer"

Une autre incertitude pèse sur l'avenir de la rupture conventionnelle. Alors que cette séparation à l'amiable était conçue pour éviter les contentieux aux prud'hommes, quelques dossiers commencent à arriver entre les mains des avocats. Ainsi ce vendeur automobile de l'Hérault, qui, après avoir signé une rupture conventionnelle, s'apprête à attaquer son ancien employeur. « Mon patron ne me payait pas mes heures supplémentaires, témoigne-t-il. Un mois, il a même carrément diminué mon salaire. Alors j'ai voulu partir. Mais quand j'ai signé la rupture, je me suis aperçu qu'il avait défalqué de mon indemnité des congés payés que je n'avais pas pris. Je me suis dit que je n'allais quand même pas payer mon licenciement ! »

De fait, « il existe plusieurs brèches juridiques pour attaquer », explique l'avocate bordelaise Myriam Laguillon. La principale consiste à prouver qu'il y a « vice de consentement ». « J'ai eu le cas d'un cadre qui a signé une rupture parce que son patron lui avait assuré qu'il aurait droit à l'aide à la création d'entreprise, ce qui était faux. J'ai failli attaquer sur ce dossier, mais l'affaire s'est finalement soldée par une transaction rondelette ! »

Deuxième brèche : si la loi n'empêche pas formellement de recourir à une rupture conventionnelle à l'occasion de difficultés économiques, elle interdit que cette rupture permette à l'employeur de se soustraire à ses obligations en matière de licenciement économique. « Le cas classique, poursuit l'avocate, c'est une entreprise de plus de 50 salariés qui va mal. Elle doit faire un plan de sauvegarde de l'emploi dès lors qu'elle licencie plus de 10 personnes. Pour y échapper, elle fait quelques ruptures conventionnelles en douce. » Toutefois, reconnaît Me Laguillon, si les brèches théoriques existent, « les dossiers à plaider resteront à mon avis peu nombreux car un salarié qui est parti avec une indemnité, même faible, et qui bénéficie du chômage, a peu envie de se lancer dans des mois de procédures ».

## Les PME reprennent doucement le chemin de l'embauche

Au deuxième trimestre 2009, le nombre des intentions d'embauche, hors intérim, augmente légèrement (+ 1 %), indique une étude de l'Acoss, la banque de la Sécu.

C'est un très, très léger frémissement. Après trois trimestres de baisse, le nombre total d'intentions d'embauche hors interim a légèrement augmenté (+ 1 %) au deuxième trimestre 2009, indique une récente étude de l'Acoss, qui fédère les Urssaf. Cela se traduit par une progression du nombre de contrats de moins d'un mois (+ 2,5 %) et une diminution des intentions d'embauche longue durée (CDI et CDD de plus d'un mois) de 1,4 %. Mais moins fortement qu'aux deux trimestres précédents. Parmi celles-ci, le nombre de CDD longs augmente légèrement (+ 1,1 %) et les CDI enregistrent un net recul (? 4,8 %), néanmoins plus faible qu'aux deux trimestres précédents.

Dans cette période de crise, ce sont les très petites entreprises (moins de 20 salariés) qui tirent le mieux leur épingle du jeu. Les embauches d'une durée supérieure à un mois y progressent à nouveau (+ 2,4 %), tandis que la croissance des intentions d'embauche de moins d'un mois s'accélère (+ 3 %).

### Repli des contrats longs

La situation reste plus difficile dans les plus grandes entreprises, où le repli des contrats longs se poursuit (? 4,3 %) alors que les intentions d'embauche se stabilisent (? 0,1 %).

Au deuxième trimestre 2009, les grands secteurs d'activité restent « plombés » par la crise, même si le recul des intentions d'embauche est moins important que celui enregistré au cours des deux trimestres précédents. Les intentions d'embauche longue durée continuent ainsi de diminuer dans l'industrie (3,4 %), dans le BTP (2,1 %) et le tertiaire (1,4 %). Mais certains secteurs s'en sortent mieux et montrent des signes de reprise du nombre d'intentions d'embauche, à l'instar des transports (+ 5,9 %), des activités immobilières (+ 2,7 %) et des activités juridiques, de conseil et d'ingénierie (+ 4 %).

D'autres secteurs, moins marqués par le revers conjoncturel, présentent aussi des glissements trimestriels positifs. Il s'agit de l'hébergement et restauration (+ 5,6 %), des arts, spectacles et activités récréatives (+ 5 %), ainsi que l'éducation (+ 4,9 %).

L'Acoss observe également que « les industries agroalimentaires (+ 6,2 %) tirent à la hausse la croissance dans l'industrie puisque ce secteur représente 38 % du total des embauches longues ».

Au niveau régional, c'est le Sud, la Corse et le Nord-Pas-de-Calais qui résistent le mieux à la crise, avec des glissements annuels des intentions d'embauche compris entre ? 12 % et ? 1 %. À l'opposé, les régions les plus mal en point (connaissant des baisses des intentions d'embauche supérieures à 18 % sur un an) sont la Haute-Normandie, la Picardie, l'Alsace, la Franche-Comté, la Bourgogne, le Rhône-Alpes et les Pays de la Loire.

Les échos 19 aout 2009

### Stora Enso réduit ses capacités de production

Le papetier finlandais, numéro 2 mondial du secteur, va fermer plusieurs de ses sites en Finlande pour s'adapter à la faiblesse persistante de la demande, et aux pertes entraînées.

Le papetier finlandais Stora Enso a annoncé mercredi la fermeture de plusieurs usines en Finlande, qui concerneront entre 450 et 1.100 employés, et prévoit de réduire encore ses capacités de production du fait d'une demande toujours faible.

Le numéro 2 mondial du papier, qui emploie près de 29.000 personnes dans le monde, va fermer une usine de pâte à papier à Oulu (Centre-ouest du pays) au cours du deuxième trimestre 2010, une ligne de production de papier à Imatra (sud-est), au premier trimestre de l'an prochain et une scierie près de Porvoo (sud, à 50 km à l'ouest d'Helsinki) d'ici la fin de l'année.

Stora Enso prévoit également de fermer une usine de papier à Varkaus (est) d'ici fin 2010 "à moins que la demande et les prix du papier fin ne remontent clairement", et cherche à vendre le site de Kotka (sud-est), explique-t-il. A l'exception d'Oulu, les sites sont tous dans le sud-est de la Finlande. Suivant que l'usine de Varkaus sera fermée ou non, ces fermetures d'usines affecteront entre 450 et 1.100 employés finlandais du groupe, hors possible vente du site de Kotka, précise Stora Enso, qui indique qu'il va poursuivre ses coupes dans ses capacités. "Stora Enso prévoit de nouvelles réductions de ses capacités de production du fait d'une demande toujours faible et de lourdes pertes que cela a entraîné", poursuit le numéro un européen du papier et du carton.

### **Le 3e trimestre sera lesté par les charges**

Les coûts de ce plan s'élèvent à 270 millions d'euros, qui seront passés au troisième trimestre. Le groupe finlandais a par ailleurs annoncé mercredi une charge supplémentaire de dépréciation d'actifs de 347 millions d'euros, toujours au troisième trimestre.

Stora Enso avait averti lors de l'annonce de ses résultats du deuxième trimestre qu'il allait fermer définitivement des usines "dans les secteurs où il ne voyait pas de retour rapide à une situation clairement positive", sans préciser ses plans exacts.

D'avril à juin 2009, Stora Enso a enregistré une perte nette de 368,3 millions d'euros contre un bénéfice net de 28,6 millions d'euros sur la même période un an plus tôt.

A la fin du premier trimestre, Stora Enso avait annoncé la suppression de 2.000 postes, après les 1.700 annoncées auparavant.

Patrie d'autres géants du papier, comme UPM-Kymmene ou M-Real, la Finlande est très dépendante du secteur du bois et de ses dérivés. Selon les chiffres avancés par Stora Enso, 500.000 personnes, soit près de 10% de la population, dépendent directement ou indirectement de cette industrie.

Les échos 20 août 2009

### **Coup de frein sur les heures supplémentaires, avec une baisse de 10 % au printemps**

L'Acosse a dénombré 165 millions d'heures supplémentaires au deuxième trimestre de 2009. Sur un an, la baisse est de 10 %, le double du rythme constaté entre janvier et mars derniers. Seules les industries agroalimentaires et pharmaceutiques sont en hausse.



Les apparences sont parfois trompeuses. Au deuxième trimestre de cette année, le volume des heures supplémentaires est resté quasiment identique à celui des trois premiers mois de 2009 : 165,5 millions contre 165,7 millions, selon les statistiques publiées ce matin par l'Acoss (l'organisme qui chapeaute les Urssaf). Mais une telle comparaison d'un trimestre sur l'autre ne permet pas de corriger les évolutions des variations saisonnières, importantes évidemment en la matière. La comparaison sur un an est bien plus significative et éclaire la situation sous un jour beaucoup moins positif.

Au deuxième trimestre, le rythme annuel de baisse des heures supplémentaires a doublé par rapport au premier trimestre, passant de - 4,3 % à - 10 %. Et ce taux minore sans doute la réalité du coup de frein donné par les entreprises aux dépassements horaires : il est calculé sur l'ensemble des « heures sup' » alors que, en réalité, une bonne partie correspond au maintien à 39 heures de salariés d'entreprises de moins de 20 salariés, inscrites dans leur contrat de travail, donc difficiles à supprimer. L'ampleur de la baisse est encore plus importante si l'on considère qu'une bonne partie des déclarations d'heures supplémentaires au début de l'entrée en vigueur de la loi Tép a consisté en du blanchiment de travail au noir.

Quoi qu'il en soit, les statistiques de l'Acoss montrent que le nombre d'heures supplémentaires « est en net recul sur tous les secteurs d'activité ». Mais la baisse est particulièrement spectaculaire dans l'industrie, où l'emploi salarié paie aussi, encore et toujours, un lourd tribut à la crise, comme l'ont confirmé les dernières statistiques de l'Insee.

### L'intérim en baisse de 30,8 %

Les entreprises y sont toujours plus nombreuses que la moyenne à utiliser cet outil de flexibilité interne mais, sur un an, le volume des heures supplémentaires chute, dans beaucoup de ses branches, de plus de 30 %. Seules les industries agroalimentaires et pharmaceutiques sont en hausse. La construction, très friande d' « heures sup », voit quant à elle sa consommation baisser de 6 % sur un an. Le tertiaire connaît des situations très contrastées, depuis les activités informatiques, en hausse de 10 %, jusqu'à l'intérim, en baisse de 30,8 %. Mais globalement, le recul l'emporte puisque la tendance du deuxième trimestre descend à - 7,4 % sur un an.

Si l'on excepte la Corse ainsi que certains endroits du Sud et d'Ile-de-France, stables ou en légère hausse, la baisse du volume des heures supplémentaires touche tous les départements.

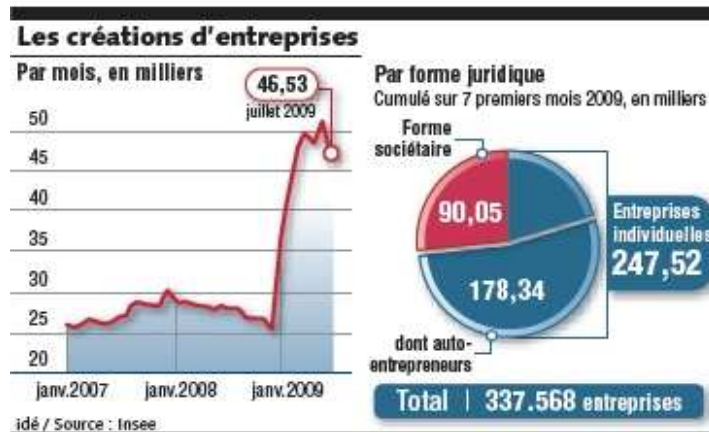
### La réforme des 35 heures peu utilisée

**Dénonciations d'accords.** C'était la partie la plus polémique de la loi du 20 août 2008 réformant la représentativité. Le gouvernement avait donné la possibilité de négocier au niveau des entreprises et des branches un assouplissement notamment du régime des forfaits en jours ou en heures ainsi que des règles en cas de dépassement du contingent des heures supplémentaires. Un an après, le dispositif n'a pas eu beaucoup de succès.

Le dernier rapport de la commission de la négociation collective publié en juin constate cependant une petite poussée de la négociation sur le temps de travail : « *Les dénonciations d'accords, même si elles sont globalement mineures en volume (1 % des textes), sont deux à trois fois plus fréquentes parmi les textes abordant le temps de travail que parmi les textes abordant les autres thèmes.* »

### Un créateur d'entreprise sur deux est un autoentrepreneur

Sur les sept premiers mois de l'année, près de 180.000 autoentrepreneurs ont été recensés par l'Insee, selon les premiers chiffres de l'institut statistique publiés hier.



Les créations d'entreprise se sont essouffées en juillet, indiquent les chiffres de l'Insee publiés hier. Mais la baisse constatée (- 8,9 % en données corrigées des variations saisonnières par rapport à juin) est à relativiser, après l'envol observé depuis le 1 janvier, date d'entrée en vigueur du statut de l'autoentrepreneur. La comparaison est « *délicate* », s'est d'ailleurs empressé d'indiquer Hervé Novelli, le secrétaire d'Etat chargé des PME, rappelant que le mois de juin avait constitué un « *record historique* ».

De fait, la tendance reste bonne. Alors que, jusqu'à la fin de l'an dernier, entre 30.000 et 40.000 nouvelles entreprises voyaient le jour chaque mois, depuis janvier le rythme a toujours été supérieur à 40.000 et parfois même proche de 50.000. Alors que le gouvernement espère la création de 500.000 sociétés cette année, quelque 337.568 entreprises nouvelles (en données brutes) ont été créées en sept mois cette année, contre 182.963 sur la même période de 2008.

### Activités financières en baisse

L'envolée des créations tient pour une bonne part à l'engouement des Français pour le statut d'autoentrepreneur. Un enthousiasme que les statisticiens de l'Insee mesurent pour la première fois. Ils jugeaient jusqu'à présent ne pas disposer d'assez de recul. Sur 247.522 entreprises individuelles (EI) qui ont vu le jour entre janvier et juillet, l'Insee estime ainsi le nombre d'autoentrepreneurs à 178.340 (en données brutes). Ce statut concurrence d'ailleurs logiquement celui d'EI, qui enregistre une baisse d'un quart par rapport aux créations sous ce statut sur la même période l'an dernier. Désormais, « plus d'une création sur deux », toutes catégories confondues, est imputable aux autoentrepreneurs. Mais il faudra attendre la rentrée pour connaître leur poids dans l'économie avec la publication des premières données solides d'activité.

Les chiffres publiés hier montrent clairement l'impact de la crise sur l'immobilier, avec un repli des créations de 14,3 % sur un an. De même, les candidats à la création d'activités financières se font plus rares, et la baisse atteint 4,5 %.

Toutefois, hors entreprises individuelles et donc hors autoentrepreneurs, la création d'entreprise sous « forme sociétaire » a continué de progresser, montre aussi l'Insee : + 2,2 % en chiffres bruts sur les sept premiers mois de l'année.

### **Les travaux publics sont sortis du pire de la crise**

L'activité n'est pas encore florissante, mais les travaux publics semblent bel et bien sortis du pire de la crise, qui s'était traduite par un trou d'air entre novembre 2008 et février 2009.

Selon l'enquête mensuelle réalisée par la Fédération nationale des travaux publics (FNTP) auprès d'un échantillon de 2.400 entreprises, en juin, sur les chantiers, l'activité du secteur n'est en recul que de 4,5 % par rapport au même mois de l'année précédente, en données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrés, cette baisse est très inférieure à celle constatée sur les six premiers mois de l'année, où les travaux réalisés ont diminué de près de 10 %.

En revanche, en termes de prises de commandes, après un mois de mai particulièrement dynamique, juin s'est montré un peu en retrait. Les marchés conclus se sont contractés de près de 8 % par rapport au même mois de l'année précédente. C'est toutefois nettement moins que la baisse des commandes enregistrée sur les six premiers mois de l'année, qui atteint près de 13 % par rapport à la même période de l'an passé.

Côté emploi, les effectifs ouvriers permanents ont décliné de 3,5 % sur un an en juin et de 2,6 % sur six mois comparé au premier semestre 2008. Le nombre d'heures effectuées par des intérimaires reste toujours en diminution mais à un rythme moins élevé qu'au cours des derniers mois : - 17,5 % en juin sur un an alors que, sur le semestre, le recul atteint 28,6 %.

### **La conjoncture reste terne**

Si le creux de cycle semble passé, l'enquête d'opinion menée en juillet auprès d'environ 2.000 entreprises par la FNTP et l'Insee ne peut guère susciter d'optimisme pour la fin de l'année. Selon les entrepreneurs interrogés, la conjoncture reste terne, même si le repli de l'activité devrait être moindre au cours des trois prochains mois. Les acteurs des travaux publics continuent de juger le niveau très bas de leurs carnets de commandes. Les contraintes de production continuent de se relâcher : seulement 4 % des entreprises déclarent être limitées dans leur activité par une insuffisance de main-d'œuvre contre 20 % il y a un an. De l'avis des entrepreneurs, la réduction des effectifs devrait se poursuivre au même rythme au cours des prochains mois.

### **Holcim réduit encore ses coûts**

Le cimentier suisse Holcim, qui a réalisé au premier semestre un bénéfice net en fort repli de 41,2%, a renforcé son programme de réduction de coûts pour faire face à une baisse de la demande particulièrement prononcée en Europe et aux Etats-Unis, a-t-il annoncé jeudi.

Le groupe, l'un des leaders mondiaux du secteur, a enregistré un profit net de 787 millions de francs suisses (518,8 millions d'euros) entre janvier et juin, contre 1,3 milliard un an plus tôt.

Malgré ce recul important, le bénéfice est supérieur aux prévisions des analystes de l'agence financière AWP qui tablaient en moyenne sur 707 millions.

Le bénéfice d'exploitation a également baissé de 33,5% à 1,3 milliard, tandis que le chiffre d'affaires a cédé 18,9% à 10 milliards.

"Durant la première partie de 2009, la demande pour les services dans le BTP a encore reculé en Amérique du Nord, ainsi qu'en Europe de l'Ouest et de l'Est", a indiqué le groupe dans un communiqué.

Si la tendance baissière a commencé à freiner au deuxième trimestre aux Etats-Unis, les programmes de relance étatiques doivent encore montrer leur effet, a souligné Holcim.

"Il n'y a eu aucun signe de reprise" sur la première partie de l'année, a poursuivi Holcim, ajoutant que des marchés comme les Etats-Unis, le Royaume-Uni, l'Espagne et l'Europe de l'Est vont demeurer difficiles.

Par contre, l'Asie et en particulier l'Inde vont continuer de croître, tandis que l'activité en Amérique latine, en Afrique et au Moyen-Orient va évoluer sur "une tendance positive".

Holcim, qui avait annoncé en début d'année la suppression de 3.000 postes, la fermeture de plus de 100 sites de production dans le monde et le gel des investissements, a par ailleurs relevé ses prévisions de réductions de coûts pour l'année, qu'il a revues à la hausse de 375 millions à 600 millions.

Le Monde 20 août 2009

### **Au BHV, à Paris : " Nous vous demandons de bien vouloir être à votre poste le 15 août "**

Samedi 15 août, Hélène Pasinetti, vendeuse au rayon meubles du BHV de la rue de Rivoli à Paris, s'apprêtait à partir à Lille pour participer à une fête de famille. Las ! Mme Pasinetti a dû venir travailler ce jour-là, comme n'importe quel autre jour de la semaine, dans le grand bazar parisien, sous peine de " sanction ".

Le 31 juillet, cette déléguée CFDT, qui dit " adorer son métier ", a reçu une lettre, avec accusé de réception, signée de la responsable des ressources humaines, la priant fermement d'être à son poste le 15 août. Jour férié ou pas.

" Madame, comme précisé dans la note d'information du 18 juin, le magasin de Rivoli et le BHV Homme seront ouverts le samedi 15 août de 10 heures à 19 heures. Vous ne vous êtes pas déclarée volontaire pour venir travailler ce jour-là, précise le courrier dévoilé par L'Humanité mardi 18 août, dont Le Monde a eu copie. Votre présence est néanmoins indispensable. (...) Le samedi faisant partie de vos jours habituels de travail, nous vous demandons de bien vouloir vous présenter à votre poste ce jour-là. "

" Sanction "

Et d'insister : " Si vous ne deviez pas tenir compte de notre demande, votre absence serait considérée comme injustifiée et nous serions contraints d'envisager une sanction à votre encontre. "

Pour Mme Pasinetti comme pour les sept autres salariés du rayon meuble, cet événement est le signe qu'avec l'entrée en vigueur de la loi autorisant plus largement les ouvertures de magasins le dimanche, les relations avec leur employeur risquent de s'envenimer.

" Si le BHV rue de Rivoli est classé comme une zone touristique, il va y avoir un tollé général ", prédit Mme Pasinetti. La loi stipule que les magasins situés en zone touristique pourront ouvrir le dimanche sans aucune contrepartie due aux salariés, mais que le travail dominical se fera sur la base du volontariat. Les syndicats redoutent que ce volontariat ne soit qu'une " parole ". Que les directeurs de magasins fassent pression plus ou moins subtilement sur leurs salariés pour les faire travailler ces jours-là. " Surtout qu'avec la crise, les chiffres de vente ne sont pas terribles, ils vont vouloir se donner le plus de marge de manœuvre possible ", prédit Monique Giorgini, déléguée centrale CFDT.

Du côté du BHV, on explique que la formulation du courrier était " maladroite " mais que l'on ne peut faire l'amalgame avec le travail du dimanche. " Le comité d'entreprise du BHV avait validé le fait que le 15 août serait un jour travaillé.

De ce fait, c'est devenu un jour normal, la loi est avec nous, précise la porte-parole du groupe. Le dimanche, c'est différent : il faudra être volontaire.

Ouest-France 21 août 2009

### **La taxe carbone sera appliquée**

François Fillon l'a annoncé, hier, lors de son déplacement sur les plages aux algues vertes, dans les Côtes-d'Armor.

Coupant court à ses vacances, le Premier ministre a choisi de parler d'écologie, pour sa rentrée politique. Devant les élus costarmoricains, il a confirmé ce qu'il avait annoncé la veille dans *Ouest-France* : une mission interministérielle va être mise en place pour proposer des solutions destinées à lutter contre la prolifération des algues vertes. François Fillon a aussi indiqué que la taxe carbone serait bien « **mise en œuvre** ».

Cette taxe, a-t-il rappelé, est « **un moyen de lutter contre les émissions de carbone qui participent au réchauffement climatique de la planète** ». Elle faisait partie des engagements pris par « **l'ensemble des candidats** » à l'élection présidentielle de 2007. « **Donc, naturellement, nous mettrons en œuvre cette politique.** »

La taxe carbone est contestée par ceux qui accusent le gouvernement de vouloir créer un nouvel impôt. Fin juillet, lorsque Michel Rocard avait remis son rapport sur le sujet, Jean-Louis Borloo, ministre de l'Écologie, en avait appelé à la « **décision politique du Président** ». Le Premier ministre a donc tranché le débat plus tôt que prévu.

François Fillon n'a cependant pas donné de calendrier précis. « **Nous ferons savoir, dans les prochaines semaines, les propositions qui seront soumises au Parlement** », a-t-il indiqué. La taxe carbone devrait concerner les énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon), sur la base de 32 € par tonne de CO<sub>2</sub> (100 € en 2030). En compensation, un « chèque vert » pourrait être versé aux ménages modestes.

Cette annonce du Premier ministre coïncide avec le lancement des journées d'été des Verts, dont l'électorat est convoité par la droite dans la perspective des élections régionales. Pur hasard, a assuré François Fillon

Le petit journal.com 21 août 2009

### **MÉTROPOLES – Oslo ville la plus chère au monde, Paris où on bosse le moins !**

Selon une étude UBS, Oslo serait la ville la plus chère au monde. Capitales scandinaves et villes suisses se retrouvent en haut d'un classement qui révèle de nombreuses disparités. Paris et Lyon sont dans le Top 20, mais figurent parmi les métropoles où on travaille le moins, alors que c'est au Caire que l'on bosse le plus.

L'étude "Prix et salaires" menée tous les trois ans par les économistes de la banque suisse UBS a été publiée mercredi. Suite à l'observation des prix des biens et services, des salaires, des prélèvements obligatoires, de la durée du travail et du pouvoir d'achat dans 73 villes sur tous les continents, il s'avère que c'est Oslo qui remporte la palme de la ville la plus chère au monde. La capitale norvégienne est suivie de près par Copenhague, Zurich et Genève. Outre les villes scandinaves et suisses, Tokyo (5e), New York (6e) ou encore Paris (9e) font partie du top 10. Une autre ville française est également présente dans le haut du classement : Lyon (18e). Londres dégringole en revanche suite à la dévaluation de la livre sterling et passe de la 2e position en 2006 à la 21e cette année. A contrario, pas d'effets de la crise économique sur le prix du loyer à New York qui reste la métropole où le budget logement est le plus conséquent (en moyenne 3.100 dollars par an).

## De nombreuses disparités

C'est en Asie que l'écart des prix est le plus important. Alors que la capitale japonaise reste l'une des destinations les plus onéreuses pour faire des emplettes, Kuala Lumpur, Manille, Delhi et Mumbai sont parmi les villes les moins chères. La différence est également flagrante au sein de l'Union européenne entre les pays d'Europe occidentale et orientale. Même si les disparités se sont légèrement résorbées depuis 2006, le panier, composé de 95 biens et de 27 services, est toujours environ 35% moins cher à l'Est qu'à l'Ouest. Les salariés de l'Ouest sont également trois fois mieux payés que leurs collègues de l'Est. En ce qui concerne les salaires, c'est toujours en Suisse et grâce à des charges salariales moins élevées que les travailleurs se retrouvent avec le plus d'argent à la fin du mois. Les consommateurs helvétiques doivent cependant payer 45% de plus que les autres Européens pour leurs denrées alimentaires.

19

## Un Ipod dans combien de temps ?

L'établissement bancaire suisse a décidé cette année de jeter son dévolu sur l'Ipod Nano (8 Go) comme produit de comparaison du pouvoir d'achat. A Zurich et à New York, il suffit de travailler pendant neuf heures pour pouvoir se payer le lecteur de musique d'Apple. A l'autre bout du classement, à Mumbai, il faut 20 jours à une cadence de neuf heures par jour pour se l'offrir. Pour ce qui est du temps de travail justement, la moyenne annuelle est de 1.902 heures dans l'ensemble des villes étudiées. Les habitants du Caire sont ceux qui travaillent le plus avec un temps de travail de 2.372 heures par an, suivis par ceux de Seoul (2.312 heures). C'est en revanche en France, à Paris et Lyon, que les salariés travaillent le moins avec respectivement 1.582 et 1.594 heures de boulot annuelles, soit environ 35 heures par semaine.

Les échos 21 août 2009

## Ménages, entreprises : les amortisseurs de crise de la rentrée

Parmi les 26 milliards d'euros du plan de relance et les 2,6 milliards d'euros de mesures sociales annoncés ces derniers mois, une part importante n'est pas encore entrée dans les tuyaux de l'économie réelle. Seul 1,1 des 8,3 milliards d'euros d'investissements prévus dans les infrastructures était notamment arrivé, en juin, sur les comptes des entreprises.



Courriers traditionnels du retour de vacances, les avis d'imposition sur les revenus perçus l'année dernière sont, depuis la mi-août, envoyés par les services fiscaux aux contribuables. Mais, au 15 septembre, en vertu de la suppression des deux derniers tiers d'impôt sur le revenu (IR) annoncée en février lors du sommet social sur la crise, quelque 6 millions de foyers n'auront rien à verser. Des 26 milliards d'euros du plan de relance annoncés au mois de décembre de l'année dernière et des 2,4 milliards d'euros de mesures sociales présentés lors de ce sommet social, tout n'est pas encore entré dans les tuyaux de l'économie réelle.

## Stabilité des impôts

Du côté des ménages, l'essentiel des « mesures de justice et de solidarité » a déjà été versé : la prime de solidarité active en avril, celle pour les familles modestes en juin, la prime pour les titulaires du minimum vieillesse en mars, les bons d'achat pour les services à la personne en juin... Ainsi, après avoir progressé de 11,1 % au premier semestre cette année, les prestations d'assistance sociale (8 % des prestations sociales en espèces reçues par les ménages) devraient chuter, mécaniquement, de 8,3 % au second semestre, selon l'Insee. Sur l'ensemble de l'année, toutefois, ces prestations d'assurance sociale auront augmenté de 7,5 %, après avoir reculé de 3,5 % l'an dernier.

Avec la forte hausse du chômage et les destructions d'emplois, les prestations sociales, qui représentent 30 % des revenus des ménages, devraient de leur côté avoir progressé de 4,4 % en moyenne cette année, alors que les revenus d'activité chuteraient de 1,3 %.

Cet automne, c'est davantage la suppression partielle d'IR qui contribuera le plus au soutien de l'activité et davantage qu'au printemps (lire ci-dessous). Au total, la suppression des deux derniers tiers de l'impôt sur les revenus 2008 doit représenter pour les ménages modestes concernés une économie de 1,1 milliard d'euros. Les impôts, ainsi, resteraient stables pour les ménages cette année, alors qu'ils avaient été très dynamiques l'an dernier (+ 4,6 %). Au final, le pouvoir d'achat des ménages, toutefois, aura été plus dynamique au premier semestre (+ 0,8 %) qu'il ne le sera au deuxième (+ 0,3 % prévu), prévoyait l'Insee en juin.

### 13,4 milliards aux sociétés

Du côté des entreprises, l'essentiel, en volume, a aussi été injecté au premier semestre : 13,4 milliards d'euros sur les 26 milliards de relance, indiquait Patrick Devedjian, le ministre chargé de la Mise en oeuvre du plan début août (« Les Echos » du 5 août). Mais il s'agissait, pour une bonne part, du soutien à la trésorerie des entreprises, via les remboursements anticipés d'impôts. Côté soutien direct à l'activité, seul 1,1 des 8,3 milliards d'euros d'investissements annoncés dans les infrastructures, les équipements de défense, l'immobilier et dans les entreprises publiques était effectivement arrivé, en juin, sur les comptes des entreprises (lire ci-dessous). Tous les secteurs ne sont pas concernés, mais si la trésorerie a pu permettre de passer un cap difficile à certaines entreprises, ce sont les commandes et les paiements des travaux qui font l'activité.

Près de 6 millions de foyers

La **suppression des deux derniers tiers** de l'impôt sur les revenus de l'année 2008 cible, en priorité, les 2,1 millions de foyers qui paient leur impôt au titre de la première tranche (5,5 %). Mais elle concerne aussi, par extension, les 2 millions qui devraient s'y trouver mais qui ne paient pas d'impôt grâce à la **prime pour l'emploi** ou aux **exonérations** d'impôt.

Pour éviter tout effet de seuil, la mesure a aussi été étendue aux contribuables déclarant un revenu imposable jusqu'à 12.473 euros par part.

### Les montants versés aux entreprises à la traîne des sommes engagées

Un peu plus de 13 milliards d'euros ont été mis à disposition. Sur ce total, 3,7 milliards tiennent aux 550 chantiers mis en oeuvre et 6,8 milliards aux mesures fiscales consenties aux entreprises.

Les ministres commencent à publier leur agenda de rentrée. Mercredi, le ministre chargé de la Mise en oeuvre du plan de relance, Patrick Devedjian, précisera où en est l'effort exceptionnel d'investissement des pouvoirs publics. L'investissement direct de l'Etat passe principalement par la mise en oeuvre des 1.000 chantiers annoncés par le chef de l'Etat.

Au printemps, un peu moins de 500 d'entre eux étaient en route. Mi-août, on en comptait une cinquantaine de plus, parmi lesquels le financement d'un tronçon supplémentaire de l'A750 près de Montpellier (18,9 millions) ou bien encore des travaux de rénovation de Notre-Dame de Paris. Mais si la liste des chantiers s'allonge, du côté du financement, les choses vont à un autre rythme. Sur les 13,4 milliards d'euros mis à disposition, 3,7 milliards sont directement imputables aux 550 chantiers mis en œuvre. Mais les sommes réellement payées aux entreprises privées chargées de ces chantiers sont encore à la traîne : 16 % (soit 610 millions d'euros) du montant total au 20 juin, selon le bilan dressé début juillet par l'Elysée. Et sur les 4 milliards d'euros d'investissements demandés aux entreprises publiques, 526 millions d'euros étaient payés début juin : 365 millions d'euros pour EDF, 108 millions d'euros pour la SNCF, 41 millions pour la RATP et 12 millions pour La Poste. Cela laisse donc du champ pour les mois à venir.

Les prochains chantiers viendront donc après les soutiens financiers destinés à améliorer la trésorerie. A commencer par la possibilité de se faire rembourser plus rapidement certaines créances détenues par l'Etat. Soit un montant payé estimé, à fin juin, à environ 3,4 milliards pour le crédit impôt recherche et 2,2 milliards pour les reports en arrière de déficits.

#### Le soutien d'Oséo

Autre soutien, l'action d'Oséo. A la mi-août, 10.000 entreprises avaient obtenu le soutien de cet établissement financier depuis le lancement du plan de relance, permettant de préserver plus de 50.000 emplois. Quelque 3,2 milliards d'euros auraient ainsi été déboursés pour renforcer la trésorerie des entreprises - à hauteur de 1,3 milliard de prêts bancaires garantis - et financer leurs investissements - 1,9 milliard de financements. Ce sont essentiellement des PME qui ont été soutenues, mais, depuis quelques semaines, les entreprises de taille intermédiaire peuvent également bénéficier des soutiens d'Oséo.

#### **Indemnisation du chômage : la contribution de l'Etat amenée à augmenter**

L'allocation de solidarité spécifique, qui prend le relais de l'assurance-chômage, n'est pas encore mise à contribution. Ses effectifs restaient stables au printemps, à 300.000 bénéficiaires.

En ces temps de crise, le modèle social français, et en particulier son dispositif d'assurance-chômage récemment renforcé, démontre tout son intérêt. Dans le bilan de la relance présenté aux partenaires sociaux le 1 juillet, Nicolas Sarkozy, a annoncé que quelque 60.000 personnes avaient bénéficié, entre avril et juin, de l'ouverture de droits à indemnisation par l'assurance-chômage non plus après six mais après quatre mois de travail. Cependant, ni le secrétariat d'Etat à l'Emploi ni Pôle emploi n'étaient en mesure hier de fournir de chiffre. Même chose concernant la prime de 500 euros financée par l'Etat à destination des demandeurs d'emploi ayant travaillé de deux à moins de quatre mois, dont le public potentiel est évalué à 200.000 personnes par l'Elysée.

Le suivi du chômage partiel comme de l'aide renforcée au reclassement (convention de reclassement personnalisé - CRP - et contrat de transition professionnelle - CRP) est en revanche au point. Ces deux types de dispositifs ont déjà commencé à fortement monter en charge et leur succès devrait encore s'amplifier dans les prochains mois. Le chômage partiel, très cyclique, connaît sans doute une pause cet été mais devrait repartir de plus belle. Fin juin, ce sont 153 millions d'heures qui ont été autorisées. Au premier trimestre, quelque 14 millions ont été utilisées et payées à près de 183.000 salariés, près de six fois plus qu'un an avant.

Une question de mois

Du côté de l'aide au reclassement, on assiste à un regain de succès de la convention personnalisée depuis le 1 avril, où son indemnisation a été améliorée. Elle devrait être renforcée par le nouveau coup de pouce donné par les partenaires sociaux le 8 juillet. 70.800 personnes étaient en CRP en juin, un tiers de plus qu'en mars. Le CTP, appliqué désormais dans 21 bassins d'emploi et qui concernait 5.400 personnes en juin, va être étendu à 40 bassins supplémentaires.

Le RSA devrait aussi jouer un rôle important d'amortisseur de crise ces prochains mois. Fin juillet, plus de 700.000 travailleurs s'étaient inscrits pour en bénéficier. Ils s'ajoutent aux RMIstes, soit 1,13 million de foyers, un chiffre en progression au premier trimestre pour la première fois depuis la mi-2006.

Reste une inconnue : l'allocation de solidarité spécifique. Ce filet de sécurité qui intervient lorsqu'un demandeur d'emploi a épuisé ses droits à l'assurance-chômage reste étonnement stable depuis le début de la crise. Le nombre de ses bénéficiaires, qui atteignait 320.900 en janvier 2008, est descendu progressivement autour de 300.000 jusqu'en août 2008 et fluctue depuis autour de ce niveau, atteignant 301.000 en avril. La rigueur des conditions pour en bénéficier, renforcée il y a quelques années, n'y est pas pour rien.

Mais cette stabilité s'explique surtout par le fait que peu de demandeurs d'emploi indemnisés ont déjà épuisé leurs droits. Ce n'est sans doute qu'une question de mois, et la contribution de l'Etat, qui finance seul l'ASS, est donc condamnée à augmenter. Le sujet devrait venir vite sur le devant de la scène. Déjà, le 8 juillet, les partenaires sociaux ont demandé au gouvernement de revaloriser le montant de l'allocation dans leur accord sur des mesures d'urgence pour l'emploi.

### **Holcim engage une restructuration drastique**

Le deuxième cimentier mondial porte de 375 à 600 millions de francs suisses son plan de réduction de capacités de production dans les pays développés pour se réorienter vers les pays émergents comme la Chine.

Peu de sociétés, même en temps de crise, ont opté pour une telle austérité. Holcim, qui avait déjà annoncé en début d'année la suppression de 3.000 postes et la fermeture d'une centaine de sites de production dans le monde, va aller plus loin : il a annoncé hier qu'il portait son objectif de réduction de coûts fixes de 375 millions de francs suisses à 600 millions sur la seule année 2009 (de 247 à 396 millions d'euros). Le cimentier suisse a justifié cette décision par le fait qu'il ne prévoit pas de sortie de crise avant 2010, voire 2011, et par l'état d'avancement de son plan actuel. « *A mi-année, les coûts fixes ont déjà été réduits de 381 millions de francs suisses* », a-t-il précisé dans un communiqué. La fermeture ou la mise en sommeil de sites de production répond également à un autre objectif : se réorienter vers les pays émergents, dont la croissance reste assurée sur le long terme, quelles que soient les crises.

### **Bénéfice net en chute libre**

Parallèlement à ses réductions de capacité, Holcim a acquis en juin Cemex Australia pour 1,8 milliard de francs suisses (1,2 milliard d'euros). En juillet, l'assemblée générale des actionnaires a validé sa stratégie d'expansion en autorisant une augmentation de capital de 2,1 milliards de francs suisses pour financer cette opération et des investissements en Chine.

Les pays émergents compensent en partie le marasme enregistré aux Etats-Unis et en Europe, où aucun signe de reprise de la consommation n'a été observé sur le premier semestre. A périmètre constant, si le résultat opérationnel du groupe a reculé de 24 %, à 1,3 milliard de francs suisses, sur le semestre, il a plongé de 69 % en Europe (224 millions de francs suisses) et de 245 % en Amérique du Nord, avec une perte de 74 millions, tandis qu'il a augmenté de 7 % en Amérique latine, à 445 millions, et de 32 % en Asie, à 658 millions de francs suisses.

Le bénéfice net semestriel (part du groupe) a plongé de 43 % d'une année sur l'autre à périmètre constant, passant de 1,1 milliard de francs suisses à 527 millions, pour un chiffre d'affaires en repli de 18,9 %, à 10,1 milliards.

La tribune 20/08/09

### **Fermetures d'usines et plans sociaux en France : l'été meurtrier**

Depuis juin, les suppressions d'emploi se sont multipliées dans l'Hexagone. La tension sociale monte d'autant dans le pays. Passage en revue des principales annonces.

23

Le gouvernement avait laissé entendre que l'été serait chaud sur le plan social et la rentrée tendue. Les annonces de fermetures d'usines ou de suppressions d'effectifs qui se sont accélérées ces derniers mois confirment ces propos. Et tous les secteurs sont concernés.

Il n'y a quasiment pas une journée sans que l'on apprenne un plan de réductions de postes voire une fermeture de site. Ainsi, mercredi soir, c'est le groupe Samro, leader français de la construction de remorques pour poids-lourds, fort de 770 salariés mais touché par la crise économique qui a fait plonger ses ventes, qui s'est ajouté à cette liste noire. Il a annoncé 109 licenciements sur les 473 salariés de sa branche Seg-Samro répartis sur trois sites : Fontenay-le-Comte (256 salariés), Baligny (Loire, 117 salariés) et Nort-sur-Erdre (Loire-Atlantique, 100 salariés), site qui va d'ailleurs fermer.

Le secteur automobile est d'ailleurs le plus touché par les plans de restructuration. Parmi les annonces les plus emblématiques se trouvent celles de PSA qui supprimera respectivement 900 et 1.150 emplois sur les sites de Sochaux et de Rennes. Il y en aura 1.000 chez *Renault*, 1.093 chez *Michelin*, 820 chez *Goodyear*, et 1.600 chez *Valeo*. Les annonces les plus marquantes, ayant entraîné blocage et bonbonne de gaz, ont concerné les projets de fermeture des usines de Continental à Clairoix (1.120 suppressions) et de New Fabris à Châtellerault dans la Vienne (366 postes). Les 283 ouvriers de l'usine Molex font eux aussi face à une éventuelle fermeture de leur usine fin octobre. La direction américaine et les représentants des salariés s'opposent depuis dix mois, dans un conflit marqué par la séquestration de deux dirigeants. Aujourd'hui, les salariés sont interdits d'usine et suspendus à la rencontre entre la direction et le cabinet du ministre de l'industrie Christian Estrosi le 25 août.

L'immobilier semble aussi avoir souffert de la crise. De nombreux promoteurs annoncent des suppressions. Il y en aura 500 chez *Nexity*, 165 chez Kaufman et Broad. Dans leur sillage, plusieurs entreprises fabricants de meubles, de porcelaine, ou de revêtements poussent leurs salariés dehors, avec des plans variant de 9 à 470 suppressions chez Plyrosol à Lisieux.

Le secteur bancaire, ébranlé par la crise économique et malgré une reprise cet été, annonce des restructurations. En décembre dernier, *BNP Paribas* annonçait 800 suppressions de postes à l'échelle mondiale dans ses activités de marché, sans préciser l'impact pour les salariés français. De la même façon, Calyon, filiale du Crédit agricole spécialisée dans le financement et l'investissement, supprimera 250 postes.

Dans la santé, des groupes pharmaceutiques phares comme Sanofi Aventis (800 suppressions de postes) et la filiale française de *Pfizer* (700 départs prévus) ont annoncé des réorganisations de leurs effectifs, obligeant le ministre de l'industrie Christian Estrosi à monter au créneau. Des groupes américains comme Schering Plough et BMS (BristolMyersSquibb) envisagent également de supprimer des emplois dans l'Hexagone.

Dans l'aérien, Air France KLM évoque un éventuel plan social à la rentrée. Dans un premier temps, 3.000 postes étaient évoqués. Mais d'après les syndicats, ce plan qui couvre la période 2009-2011, prévoit 1.500 suppressions d'emploi sur la base des départs volontaires et des mesures de mobilités. Le groupe fait face à une diminution du trafic qui a entraîné une baisse de son chiffre d'affaires de 20,5% au premier trimestre. Latécoère, sous-traitant d'Airbus, annonce 1.000 suppression de postes.

Les employés des géants des télécom sont aussi concernés. Alcatel Lucent pourrait supprimer 1.000 emplois. Nortel, filiale de l'équipementier canadien, supprimera 460 emplois malgré les menaces d'explosion de l'usine par les salariés en colère. Le tribunal de commerce de Versailles a décidé ce jeudi de prolonger l'activité de la filiale pour trois mois. Le 24 septembre, le tribunal décidera de l'application ou non du protocole signé le 21 juillet et réglant la question des indemnités de licenciement. La direction espère convaincre un repreneur d'ici fin septembre.

Le monde des logiciels sera touché par 250 suppressions d'emplois en France chez l'éditeur américain Oracle. Dans le domaine des technologies, le groupe Texas Instrument compte lui supprimer entre 300 et 350 postes. Pour le géant helvético-suédois de l'ingénierie, ABB, 540 emplois seront supprimés dans l'Hexagone.

Dans le reste des groupes industriels, des fabricants de verre, de plastique, les forges ainsi que les scieries sont également touchés par ce vaste mouvement de réduction d'effectifs face à la crise.

Total de son côté envisage de supprimer plus de 300 postes à Gonfreville, dans le domaine de la pétrochimie et du raffinage.

Dans le textile, le fabricant de lingerie Aubade annonce 104 suppressions.

Dans la distribution, la Redoute et 3 suisses font respectivement état de 672 et 400 suppressions.

Les médias ne sont pas épargnés. L'Express envisagerait 50 départs volontaires, RFI annonce 206 suppressions, Yahoo France 52.

Même le luxe est touché avec 200 suppressions d'emplois chez Chanel.

D'après le site Médiapart, qui a mis en place une carte interactive et réactualisée des sites touchés, les premiers calculs font état pour le moment de 600.000 suppressions en France pour l'année 2009.

Cette sombre conjoncture se traduit par de fortes tensions sociales. De nombreux salariés refusent d'être licenciés ou réclament d'importantes primes de départ, menaçant parfois de s'en prendre à leur (ex) outil de travail ou s'en prenant aux représentants de la direction ou de l'actionnaire.

Ces crispations ont été sensibles dans des dossiers comme Molex ou New Fabris. Les salariés de Chaffoteaux-et-Maury (filiale d'Ariston Thermo Group du groupe italien Merloni TermoSanitari), sous le coup d'un plan de 204 licenciements sur 251, ont, eux, expulsé leur directeur de l'usine de Ploufragan, près de Saint-Brieuc, et réclament désormais une indemnité de 100.000 euros.

Plus menaçants (parce que plus désespérés ?), une soixantaine de salariés de l'entreprise de transports Serta au bord de la liquidation judiciaire menacent de déverser 8.000 litres de produits toxiques, des additifs de carburant, dans un petit affluent de la Seine près de Rouen. Ils veulent obtenir une indemnité de départ de 15.000 euros.

Ce type de situation de chantage se multiplie dans l'Hexagone au fur et à mesure que les annonces de licenciements et de fermetures de sites se surajoutent.

### **Redressement spectaculaire du Fonds de réserve des retraites**

25

Le Fonds de réserve des retraites (FRR) a réalisé au printemps un rebond spectaculaire, après avoir touché le fond. L'organisme, créé sous le gouvernement Jospin pour consolider les régimes de retraite à partir de 2020, a renoué avec une performance annualisée légèrement positive, depuis son démarrage en juin 2004. Elle s'établit à + 0,9 % à fin juin 2009. En raison de la crise financière et boursière qui l'a touché de plein fouet, le FRR avait annoncé en avril un rendement annualisé négatif de 1,2 %. En 2008, le Fonds a perdu 20 % de sa valeur et le montant des actifs gérés n'atteignait plus que 27,7 milliards à la fin décembre, contre 34,5 milliards un an plus tôt. Malgré un premier trimestre encore très difficile, la performance nette du FRR depuis le début de l'année 2009 atteint + 3,3 % (- 6,5 % pour le premier trimestre mais + 10,5 % au second trimestre). « Cette performance résulte pour l'essentiel du fort rebond des marchés actions depuis la seconde quinzaine du mois de mars », commente le directoire du Fonds.

### **Actifs moins risqués**

Le FRR remonte la pente mais, avec 28,8 milliards d'euros d'actifs au 30 juin, le chemin est encore long avant de retrouver le niveau de ses réserves de 2007. Secoué par la chute des bourses, l'organisme a d'ailleurs décidé de revoir, en juin, sa politique de placement. Son portefeuille de référence est désormais composé à 55 % d'actifs risqués, contre 70 % précédemment. Son objectif minimal est de rembourser les abondements qu'il aura perçus jusqu'en 2020, ce qui équivaldrait à contribuer à hauteur de 2,3 milliards d'euros par an au financement du système de retraite jusqu'en 2040.